



Compte-rendu du CTL 18 janvier 2022

En réponse à notre déclaration liminaire, M. Girault nous assure que le CTL portant sur l'exercice consistant à supprimer des emplois en application de décisions du parlement est aussi déplaisant pour nous que pour lui en tant que Directeur, mais également pour le Directeur Général.

Notre ministère n'est pas le seul à avoir contribué largement aux économies budgétaires par des suppressions d'emplois. Il nous invite à regarder du côté du côté du réseau préfectoral, du ministère de l'Écologie et du Développement Durable ou celui de la cohésion sociale. Il reconnaît cependant que certaines administrations bénéficient de renforts en effectif, comme le médical ou la sécurité.

Il nous enjoint à considérer également certaines entreprises privées pour qui la situation est plus dramatique, comme Bridgestone.

Le taux de satisfaction des usagers de nos services est élevé alors que nos services n'étaient pas complètement accessibles en 2020 et 2021. M. Girault remarque que les équipes se sont particulièrement bien adaptées au télétravail et à la prise en charge des missions à distance.

Nos missions évoluent, les agent·es s'adaptent chacun·e à son rythme et si certain·es n'y trouvent pas leur place, des actions doivent être envisagées pour leur permettre de s'y intégrer.

Effectivement il y a toujours plus malheureux·euse que nous, les salarié·es de Bridgestone ont pu compter sur Solidaires pour les soutenir et leur apporter le soutien qui ne leur a pas été proposé spontanément par l'administration dans leurs démarches après la perte de leur emploi.

Pour SOLIDAIRES Finances Publiques 62, il est plus que temps d'arrêter de supprimer des emplois en anticipant les effets d'une nouvelle organisation ou application. Les suppressions d'emplois ne sont pas seulement déplaisantes, elles sont intolérables et notre hiérarchie doit devenir le relais des difficultés grandissantes de nos services dans la réalisation de nos missions afin d'infléchir cette politique où les agent·es des Finances Publiques sont considéré·es comme un levier permettant de réaliser des économies budgétaires, alors qu'il·elles devraient être regardé·es comme un élément essentiel à l'équilibre financier national.

Evolution des emplois au regard du Projet de Loi de Finances pour 2022 et de l'évolution du périmètre des missions (transfert d'emplois).(pour avis)

1600 emplois à supprimer pour 2022 dont 49 pour la DDFiP 62.

Chaque direction et chaque catégorie d'agent·es sont appelées à contribuer à ce carnage.

Une fiche nous explique par quel calcul alambiqué chaque Direction doit arriver au résultat déterminé à l'avance.

Certains emplois sont fléchés pour tenir compte de l'évolution des missions et de la modernisation des process, et le solde de la contribution se fait de manière proportionnelle. Le volume d'emplois ainsi défini (30,3 pour la DDFiP 62) passe ensuite par des correctifs.

Le correctif « charge et enjeux » tient compte de la charge de travail et des enjeux propres à chaque direction. La DDFiP 62 perd 13,5 emplois au regard de la charge de travail et des enjeux (ça fait toujours plaisir !).

Le correctif environnemental intègre les conditions d'exercice des missions et la situation socio-économique du département. Il faut croire que le Pas-de-Calais a une bonne note en la matière puisque la DDFiP perd 5,5 emplois par ce correctif, qui prend pourtant en compte deux facteurs : la pauvreté et illettrisme.

Le correctif opérationnel est une sorte de lissage pour s'assurer que le volume des suppressions évolue de manière cohérente d'une année sur l'autre. Comme notre situation était vraiment trop peu favorable par

rapport à celle de l'année précédente (d'après les correctifs précédents), ce filtre vient atténuer les suppressions en ajoutant 4 emplois.

Vient ensuite **la réallocation de la vacance** qui alourdit les suppressions sur les directions qui présentent le plus de vacances d'emplois. Ce filtre ajoute 5 emplois.

La délégation interrégionale vient atténuer ce volume de suppressions de 4 emplois.

Donc au total $-30,3-13,5-5,5+4+5+4=-36,8$ arrondis à -37.

Reprises d'emplois fléchés, redéploiements, transferts et renforts au niveau pour la DDFiP du Pas-de-Calais : -10,5 arrondis à -10

- -1 pour le transfert de la mission de la trésorerie hospitalière de La Bassée vers Lens et de Laventie vers Hazebrouck,

- +7 emplois de la DGDDI vers la DDFiP 62 pour le transfert des taxes douanières,

- -12 pour la fermeture du CPS-R,

- -1,5 pour la création des pôles nationaux de fiscalité professionnelle et des centres de contacts des usagers professionnels,

- -1 pour la création des SNE, , *avant la re-convocation, la direction nous informe que ce redéploiement ne se fera pas.*

On peut se réjouir d'une suppression de cadre B en moins dans le 62, Le SNE sera-t-il pour autant correctement calibré ? Les autres suppressions en seront-elles plus digestes ?

Cette année le SiP de Bruay ne devrait donc pas subir de suppressions d'emploi de cadre B

Est-ce une assurance pour les futures années ? Certainement pas ?

Si la réduction des suppressions d'emplois du cadre B à hauteur d'un emploi profite au SIP de Bruay pour tenir compte de sa situation particulière (comme nous en informe la Direction) on peut se poser la question de la justification de la suppression d'un emploi B dans le projet initial.

Ou alors simplement se demander si, lors des décisions prises de suppressions d'emplois, la préoccupation reste adapter l'effectif aux besoins pour la réalisation des missions.

- -2 pour la modernisation des process du PCE.

Le volume des suppressions d'emplois ainsi défini est de 47 soit : +1 Afipa, +2 IP, -1 IdivHC, - 1 IdivCN, -2 A, -21 B et -24 C.

Le 1^{er} septembre 2022, un Pôle National de Contrôle à Distance se crée à Béthune. Les emplois seront pourvus par des appels à candidatures nationaux avec des priorités accordées en premier lieu aux PCR et aux SIP de départements de province, de Paris et d'Ile de France dont les missions de contrôle y sont transférées.

Soit : 1 Afipa, 1 Idiv CN, 9 A, 18 B et 1 C.

La répartition des suppressions d'emplois est calculée sur la Direction de façon proportionnelle en prenant en compte des indicateurs permettant d'impacter de façon plus importante les services dont la situation serait plus favorable.

Le tableau présenté comme projet au CTL est le résultat de l'application de toutes ces formules savantes (voir publication du 18 janvier).

Pour tenir compte des observations faites par les responsables de services lors de la présentation du projet, la Direction apporte d'emblée une modification en supprimant un emploi C au lieu d'un B au SGC de Béthune et un emploi B au lieu d'un C au SGC de St Omer.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 rappelle qu'un emploi B n'est pas un emploi C, la doctrine d'emploi et la rémunération ne sont pas les mêmes. Cette opération modifie l'organisation des missions en fonction de l'effectif prévu au Tagerfip et n'est tolérable que parce qu'elle permet d'éviter une mobilité forcée pour deux agent·es.

M. Girault estime valorisant pour des agent·es du cadre C de se voir confier des missions allouées normalement à des agent·es B, notamment s'il·elles postulent pour la liste d'aptitude.

Il précise que l'élargissement des volumes de promotion et les recrutements importants de contrôleur·euses permettent des évolutions de carrière pour les agent·es C, qui ont bénéficié d'une prime de 250 € alors que les A+ n'ont rien eu.

Pour la remarque sur les 250 €, nous devons avouer n'avoir rien trouvé à répondre...

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 rappelle que tous·tes les agent·es ne visent pas forcément une promotion, les règles de mutation combinées aux suppressions d'emplois ne les y encouragent pas. Assumer des missions d'agent·e B avec une rémunération d'agent·e C n'est pas acceptable.

Les suppressions d'emplois pèsent plus lourdement sur les SIP qui perdent 9 emplois B et 6 emplois C.

La disparition de la TH, le paiement chez les buralistes et l'accueil dans les permanences, centres de contacts, maisons et espaces France Services sont des arguments mis en avant par la Direction pour justifier de la diminution de la charge de travail.

SOLIDAIRES Finances Publiques 62 rappelle que la disparition de la TH ne signifie pas la fin de la mise à jour de l'assiette qui demande un travail conséquent. L'accueil reste important dans les SIP où les usager·ères trouvent la technicité des agent·es des finances publiques.

7 emplois de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) sont transférés à la DGFIP et implantés au sein de certains SIE selon un fléchage de la DG.

De ce fait les suppressions d'emplois en SIE (-3 B et 2 C) sont moins visibles.

Pour la Direction, la création à Denain d'un Centre National de Quitus au 1^{er} janvier 2022 justifie la réduction des effectifs des SIE, la gestion des taxes douanières étant prise en compte par le transfert d'emplois de la DGDDI.

Pour SOLIDAIRES Finances Publiques 62, l'amnésie de la Direction sur la mise à contribution des SIE dès le début de la crise sanitaire est impardonnable. Nous n'ignorons pas que les suppressions d'emplois ne doivent pas être comprises comme une sanction et qu'il ne faut pas s'attendre à une récompense pour l'investissement des agent·es, mais ce surcroît de missions aurait pu peser dans la balance pour juger de la situation en SIE. Le transfert de la gestion des quitus est récent et les SIE doivent encore orienter les usager·ères. La gestion des taxes douanières qui, selon la Direction, n'a généré qu'une charge très réduite, entraîne d'ores et déjà des questions et de l'accueil téléphonique supplémentaire. Les douanier·ères doivent continuer à gérer le stock et les transferts d'emplois privent les services de l'effectif nécessaire.

M. Girard précise qu'il ne pense pas que les douanier·ères sollicitent leur transfert à la DGFIP, qu'il·elles préfèrent rester dans leur corps de métier.

Pour SOLIDAIRES Finances Publiques 62 les suppressions d'emplois sont inacceptables, tant à la DGFIP, qu'à la DGDDI. Ce scénario se répétera pour le transfert des missions liées à la taxe d'aménagement. Nous rappelons que la direction nous avait affirmé que le transfert de la mission quitus n'entraînerait pas de suppressions d'emplois lors d'un précédent CTL. M. Girault ne s'en souvient pas, toujours cette fichue amnésie. Il ajoute que la création de centre de contacts des professionnels décharge les SIE de l'accueil téléphonique et du traitement des e-contacts.

Ces justifications sans éléments chiffrés, alors que les suppressions d'emplois seraient réparties selon des formules mathématiques, nous laissent sceptiques.

La transmission dématérialisée des déclarations professionnelles génère des listings d'anomalies et des recherches pour des déclarations qui ne « redescendent » pas, des paiements qui ne trouvent pas à s'imputer, des remises gracieuses pour des intérêts de retard calculés à tort.

Lors de la présentation de ses vœux, version longue, M. Girault a évoqué la fusion des SIE, nous lui demandons de préciser s'il s'agit des fusions prévues dans le NRP de Montreuil avec Boulogne et de St Omer avec Calais. Il affirme ne pas avoir de plan caché et se concentrer sur les fusions prévues. Nous en prenons note.

La direction voit disparaître 15 emplois, 2 A, 1 B et 12 C : 1 A et 9 C suite à la fermeture du CPS-R, 1 B et 3 C sur le CSRH, 1 A sur les services de direction.

M. Girault ajoute qu'il a constaté un surnombre de 7 emplois à la direction, ce qu'il trouve insatisfaisant.

Les SPF-E perdent 3 emplois B.

En 2021, les SPF-E d'Arras et de Béthune avaient bénéficié de création de postes de B, afin d'adapter l'effectif à la charge de travail. Le poste créé à Arras n'a jamais été pourvu.

Il est étonnant de constater qu'alors que les délais de publication se détériorent, la situation est considérée comme favorable au point de supprimer trois emplois répartis sur chaque SPF-E existant encore au 1^{er} septembre 2022.

La Direction anticipe le succès de l'ANF (Accès des Notaires au Fichier) dont l'expérimentation est considérée comme réussie...c'est souvent le cas. La dématérialisation d'actes complexes devrait permettre un soutien des SAPF (Services d'Appui à la Publicité Foncière) qui ne travaillent actuellement que sur les actes téléactables. La dématérialisation de l'enregistrement devrait amener un gain de temps.

La généralisation de l'ANF, reportée en raison de l'échec de la première expérimentation, est prévue le 22 mars. Il aurait été préférable d'attendre de constater une amélioration de la situation dans les SPF-E qui, si l'ANF fait ses preuves, auraient pu améliorer des délais de publication, et de ce fait, toute la chaîne de la Taxe Foncière, et enfin espérer pouvoir respirer.

La Direction promet des renforts en EDR sur tous les services qui se trouveraient en difficulté, mais supprime au passage 3 EDR cadres B. Les EDR ne sont plus repris en deux groupes au Tagerfip, Arras et Boulogne mais figurent sur une seule ligne Arras.

Un groupe de travail s'est réuni pour évoquer l'évolution de l'équipe EDR et les organisations syndicales sont conviées à une réunion sur le sujet. Il aurait tout de même été préférable de discuter des évolutions prévues avant de supprimer des renforts. Ce calendrier inversé donne l'impression persistante que, quels que soient les échanges, les décisions sur l'évolution des EDR sont déjà prises.

Les SGC perdent 3 B (dont un au titre des transferts d'emplois) et 4 C.

Des gains de productivité sont attendus avec l'amélioration du recouvrement grâce à diapason et symphonie. On est tenté·es de dire « qu'on connaît la musique ».

Les PCE perdent 1 A (antenne de Calais) et 2 B. Il n'y a toujours pas d'encadrant·e au PCE de Bruay et plus de A à Calais pour aider à la formation des A stagiaires sur place.

Le PCRП de Bruay perd 1 B. La direction estime que les collègues du PCRП de Bruay seront plus disposé·es à demander le PNCD, nous rappelons qu'ils·elles n'ont la priorité première pour ce service.

La création du PNCD (Pôle National de Contrôle à Distance) ne devrait avoir aucun impact sur les emplois du département. Encore une fois la direction confond missions et mutations.

Pour SOLIDAIRES Finances Publiques 62, un constat : une fois de plus on supprime des emplois sous prétexte d'évolution des missions et d'amélioration des conditions d'exercice et on laisse des services en grande difficulté.

Il est grand temps de s'intéresser aux missions pour calibrer l'effectif et éviter de mettre en danger la santé des agent·es.

Les élu·es en CTL votent contre ce projet à l'unanimité.

Il sera présenté de nouveau en CTL le 28 janvier.

M. Girault évoque la possibilité de « reticoter tout ça » avant de se revoir dans une huitaine de jours.

Les syndicats l'avaient alerté sur la situation des services lors de son arrivée à la DGFIP il y a 6 ans et pourtant les résultats sont bons, il est certain que ça va continuer.

Autrement dit, vous avez réussi à respirer alors que vous aviez la tête sous l'eau, et bien, continuez !

Recrutement d'un gardien-concierge sur le site de Béthune (pour avis)

Le gardien recruté sans concours le 13 décembre 2021 a pris ses fonctions le 31 décembre 2021.

Il est agent technique stagiaire pour 12 mois à l'issue desquels il sera titularisé.

En raison d'un cahier des charges bien trop rempli, qui ne tient pas compte des décisions prises en CHSCT pour la sécurité et les conditions de travail des agent·es techniques du département, les élu·es en CTL de Solidaires Finances Publiques votent contre la proposition.

Impact sur les missions du PRS de la généralisation du batch de gestion accéléré (BGA) de MEDOC à effet du 1er janvier 2022 (pour information)

Un protocole a été défini en décembre 2021 pour préciser les liaisons entre les services comptables du département et le PRS.

Il a été mis en place le 1^{er} janvier 2022 et il est actuellement impossible d'en mesurer l'impact sur le recouvrement en SIE.

Le Batch de Gestion Accéléré ne permet pas de recouvrer plus rapidement mais apporterait une plus grande clarté sur le circuit du recouvrement.

Pour SOLIDAIRES Finances Publiques 62 le transfert de créances au PRS n'est pas un progrès. Les SIE ont l'avantage de la proximité, de la connaissance du terrain et pouvaient dans le même temps régler des problèmes liés à la gestion des dossier.

Il est essentiel de prendre en compte la capacité de recouvrement avant de décider de contrôles fiscaux et cet aspect est insuffisamment pris en compte.

Questions diverses

Sur le COVID :

* pouvons-nous connaître le nombre de collègues en télé-travail par service ? ainsi que le nombre de collègues en télé-travail 1,2,3,4 ou 5 jours ?

Il est impossible de communiquer le nombre de collègues en télétravail par service.

Collègues en télétravail :

- 1/2 journée : 15
- 1 jour : 133
- 2 jours : 229
- 3 jours : 352
- 4 jours : 82
- 5 jours : 31

soit 842 télétravailleuse·s qui représentent 60 % dont 55 % sont à 3 jours et plus.

* pouvons-nous connaître le nombre de collègues cas contact qui assurent leurs missions en télé-travail ?

Cette donnée n'est pas disponible.

* Les collègues contraint·es de se faire tester au COVID ont droit à une ASA, un rappel peut-il être fait en ce sens ?

Les collègues sont contacté·es par le médecin ou l'infirmière et informé·es de leur droit à ASA.

Ce rappel a été fait par un message de la DG.

sur le NRP :

* combien de collègues ont touché l'IAMF ?

5

* pouvons-nous avoir un retour sur les travaux et déménagements en cours ?

Plus de travaux en cours.

sur les mouvements locaux :

* des audio ont été organisées en début d'année pour les collègues souhaitant des informations concernant le mouvement national, Solidaires Finances Publiques souhaite que des réunions d'informations soient également mises en place lors des mouvements locaux ?

Des réunions d'information ont été faites sur les mouvements nationaux et locaux. Il n'y aura pas de réunion au moment des mouvements locaux mais le SRHD répondra aux questions des agent·es.

sur le centre de contacts :

* Il est extrêmement compliqué d'accéder au centre de contacts, pour exercer une activité syndicale mais également pour effectuer des livraisons, pourrions-nous avoir un numéro à contacter pour accéder au service quand les encadrant.es ne sont pas disponibles ?

La Direction va contacter de nouveau le propriétaire d'intervenir pour que l'interphone soit actif.

* les collègues du CDC reçoivent des appels des Maisons France Service, un rappel peut-il être fait pour que les questions soient orientées vers les référent.es concerné.es ?

Même si nous avons pu constater que des appels arrivent aux collègues du Centre de contacts alors qu'ils devraient être gérés en SIP, la Direction pense que ce n'est pas le cas et ne voit pas l'utilité de faire un rappel.

Vos élu·es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Catherine VERDAUX, Nadège BOTTE : titulaires

Céline VANDEN-BROECK : suppléante

Claudie COINTE, Arnaud VANHOUCKE : expert-es

